

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1-1 Identificateur de produit

Nom du produit : Granulés EPDM SPORT&LUDIQUE

1-2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée pertinente : Utilisation Professionnelle

SU19 – Bâtiment et travaux de construction

SU22 – Domaine public (Administration, éducation, spectacle, artisan)

Utilisation déconseillée : aucune connue

Raisons justifiant les utilisations déconseillées :-

1-3 Renseignement concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SOCAMONT SAS

Les Viziers

63700 Montaignut en Combrailles

Tél : +33 (0)4 73 85 40 93 Fax : +33(0)4 73 85 45 26

1-4 Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2-1 Classification de la substance ou du mélange

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification dans l'une des classes de danger conformément au règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (Référence : Article 12b Chapitre 2 du règlement (CE) N°1272/2008).

2-2 Eléments d'étiquetage

Aucun élément d'étiquetage obligatoire (Référence : Article 1-3-4-1 de l'annexe 1 du règlement (CE) N°1272/2008)

2-3 Autres dangers

Aucun connu

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

	N° Index	N°CAS	N° CE	Classification 1272/2008	Facteur M	Concentration %
Oxyde de zinc / ZnO	030-013-00-7	1314-13-2	215-222-5	Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410	-	< 1.1

4 PREMIER SECOURS

4-1 Description des premiers secours

Notes générales : D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Inhalation : ND (Non Déterminé) .Consulter un médecin si nécessaire

Contact avec les yeux : Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin si l'irritation persiste

Contact avec la peau : En cas de brûlures par contact avec le matériau chaud, appliquer de l'eau froide jusqu'à ce que la douleur disparaisse puis demander un avis médical. Ne pas essayer de retirer le produit.

Ingestion : En cas d'ingestion accidentelle, consulter un médecin si nécessaire. Garder au repos. Ne pas faire vomir

Autoprotection de la personne qui dispense les premiers soins : le port d'Equipements de protection individuelle (EPI) peut être nécessaire. Se référer à la section 8 de la fiche de données de sécurité.

4-2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une réaction allergique chez les sujets sensibles

4-3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

ND (Non Déterminé) Un traitement symptomatique est approprié.

5 MESURE DE LUTTE CONTE L'INCENDIE

5-1 Moyens d'extinction

Utilisation d'un agent d'extinction approprié pour étouffer l'incendie avoisinant / adapté à l'environnement proche.

5-2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut dégager des gaz nocifs ou toxiques dans un incendie. Combattre le feu à une distance de sécurité à partir d'une zone protégée. Utiliser de l'eau pour refroidir les surfaces exposées

5-3 Conseils aux pompiers

Porter un équipement de protection complet et un appareil respiratoire

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6-1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les personnes non secouristes

Porter un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle visé à la section 8 de la fiche de données de sécurité).

En cas d'urgence, se référer à un secouriste.

6.1.2 Pour les secouristes

Porter un équipement de protection individuelle tel que spécifié en rubrique 8 de la présente fiche de données de sécurité.

6-2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surfaces ou les égouts

6-3 Méthode et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter le produit par moyen mécanique (balayage/aspirateur) et le placer dans un container identifié en vue de son élimination.

6-4 Référence à d'autres rubriques

Rubriques 1,8 et 13

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7-1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7-1-1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lors de la mise en œuvre, prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante. Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

7-1-2 Précautions à prendre en matière d'hygiène de travail

Ne pas manger, boire, fumer dans la zone de travail, se laver les mains après chaque utilisation. Enlever les équipements de protection individuelle avant d'entrer dans une zone de restauration.

7-2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité de stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais et sec, ventilé. Conformément à la réglementation locale

7-3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible

8 CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8-1 Paramètres de contrôle

Nous donnons à titre indicatif les Valeurs limites d'Exposition professionnelle des substances composant ce mélange, bien qu'en tant que mélange spécial, celles-ci ne sont pas bio disponibles.

Substance : ZnO CAS 1314-13-2					
Pays	VLE – 8h		VLE – court terme		Procédure de suivi
	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	
Finland		2		10 (1)	15 minutes valeur moyenne

8-2 Contrôle de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation suffisante des locaux.

8.2.2 Equipement de protection individuelle

8.2.2.1 Protection des yeux et du visage : Si un contact avec les yeux est possible, porter des lunettes de protection

8.2.2.2 Protection de la peau

Protection des mains : Porter des gants adaptés au poste de travail.

Lors de la manipulation du produit à chaud, porte des gants de protection résistants à la chaleur

Protection de la peau : Porter un vêtement de protection contre les produits chimiques solides.

8.2.2.3 Protection respiratoire : Lors de la mise en œuvre si pas de ventilation, porter une protection adaptée

8.2.2.4 Risques thermiques : Lors de la manipulation du produit à chaud, porte des gants de protection résistants à la chaleur

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

En cas de dispersion, collecter le produit par moyen mécanique (balayage/aspirateur) et le disposer dans un container identifié en vue de son élimination selon la réglementation en vigueur.

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9-1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Aspect	Granulés
Couleur	Toutes (rouges, bleu, beige, jaune, vert, gris...)
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Non Déterminé
pH (solution aqueuse)	Non Concerné
Point d'ébullition (°C)	Non Concerné
Point de fusion/point de congélation	Non Déterminé
Point éclair (°C)	Non Concerné
Inflammabilité	Non Déterminé
Limite d'explosivité	Non Concerné
Pression de vapeur (°C)	Non Concerné
Densité de vapeur	Non Concerné
Densité relative (g/cm ³)	Autour de 1.57 mais est fonction de la couleur
Solubilité dans l'eau	Insoluble
Solubilité dans solvants	Partiellement soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Non Déterminé
Température de décomposition	Non Déterminé
Viscosité	Non Déterminé
Propriétés explosives	Non Concerné
Propriétés comburantes	Non Déterminé

9-2 Autres informations

Non Déterminé

10 STABILITE ET REACTIVITE

10-1 Réactivité

Aucune connue

10-2 Stabilité chimique

Dans les conditions de stockages à des températures ambiantes normales , le produit est stable.
Pas de réaction dangereuse lors de la manipulation et du stockage connues.

10-3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue

10-4 Conditions à éviter

Eviter l'humidité durant le stockage

10-5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart des acides forts, agents oxydants

10-6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas à température ambiante.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information sur les effets toxicologiques

Pas de donnée toxicologique disponible sur le mélange lui-même.

Toxicité aigüe	Non connue
Corrosion/irritation de la peau	Irritation possible de la peau et des muqueuses
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Irritation possible des yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non connue
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non connue
Cancérogénicité	Non connue
Toxicité pour la reproduction	Non connue
Résumé de l'évaluation des propriétés CMR	Non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Non connue
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non connue
Danger par aspiration	Risque négligeable à température ambiante

Sur les substances

Ingestion Oxyde de Zinc DL 50(rat) > 5000 mg/kg

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12-1 Toxicité

Le mélange ne présente pas du fait de sa non bio disponibilité de toxicité connue envers l'environnement aquatique (aigüe, Chronique)

12-2 Persistance et dégradabilité

Difficilement biodégradable

12-3 Potentiel de bioaccumulation

Non défini

12-4 Mobilité dans le sol

Non défini

12-5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non défini

12-6 Autres effets néfastes

Aucun connu

12-7 Informations supplémentaires

Les facteurs d'émission mesurés des substances présentes dans le mélange sont répertoriés ci-dessous.

Family of substances	Substances grouped in families	Family emission factor % ⁽¹⁾	Family emission factor ratio
Zn derivative	ZnO	0,008	0,0001

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13-1 Méthode de traitement des déchets

Elimination du produit / de l'emballage : Se conformer aux réglementations nationales et locales. Contacter les services spécialisés. Les codes déchets applicables sont des codes déchets absolument non dangereux : 07-03-99 ou 16-03-06

Informations pertinentes pour le traitement des déchets : Collecter le produit par moyen mécanique (balayage/aspirateur) et le disposer dans un container identifié en vue de son élimination selon la réglementation en vigueur

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées : Il convient de ne pas éliminer les déchets par rejets dans les égouts ou dans les eaux de surface

Autres recommandations d'élimination : non disponible

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR transport routier	RID transport ferroviaire	ADN transport fluvial	IMDG transport maritime	OACI-TI transport aérien
14-1 Numéro ONU	-	-	-	-	-
14-2 Nom d'expédition	-	-	-	-	-
14-3 Classe danger	Aucune	Aucune	-	-	-
14-4 Groupe d'emballage	Aucun	Aucun	-	-	-

14-5 Dangers pour l'environnement	Aucun	Aucun	-	-	-
14-6 Précautions particulières	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
14-7 Transport en vrac	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15-1 Règlements/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation de l'UE : Le produit ne fait pas l'objet de dispositions réglementaires particulières.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation : Le produit ne fait pas l'objet de dispositions réglementaires particulières.

Autorisations : Le produit ne fait pas l'objet de dispositions réglementaires particulières.

Restriction d'utilisation : Le produit ne fait pas l'objet de dispositions réglementaires particulières.

Autre réglementation de l'UE : Le produit ne fait pas l'objet de dispositions réglementaires particulières.

15-2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur du mélange.

16 AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases identifiées dans les rubriques 2 à 15

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Abréviations utilisées :

CAS : Chemical Abstract Service

EC(50) : Concentration d'un composé qui induit une réponse médiane entre la ligne de base et l'effet maximum après un certain temps d'exposition à celui-ci.

LC(50) : Concentration de substance causant la mort de 50% d'une population animale donnée

VME : Valeur Moyenne d'Exposition

DL(50) : Dose provoquant 50% de mortalité dans la population d'organismes étudiée, pendant un temps donné, par administration unique.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur des informations fournies par le fabricant à la date indiquée et sont donnés de bonne foi.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au règlement REACH (CE) n°1907/2006

Produit : **GRANULES EPDM SPORT&LUDIQUE** Version n° 1 Mise à jour le 25 janvier 2017
Date d'impression : 6 février 2017

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu' produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit.